



Communiqué

Mercredi 15 Janvier à 16H30 à la Bourse du Travail : Réunion publique d'accès au droit en cas d'interpellation et de poursuite judiciaire

Dans la continuité du mouvement de lutte contre la réforme des retraites, les organisations syndicales de salarié.e.s en lien avec le Syndicat des Avocats de France (SAF) ont estimé, compte tenu du contexte de répression policière et judiciaire généralisées, d'organiser à l'occasion de la journée de mobilisation du 15 janvier prochain une réunion publique d'accès au droit pénal.

Cette réunion d'une heure ouverte à toutes et tous sera animée par le Syndicat des Avocats de France à la salle Sacco et Vanzetti à la Bourse du travail de Saint Etienne.

Il sera présenté les bons réflexes individuels et collectifs à avoir en cas d'interpellation, de garde à vue, de comparution immédiate et de violence policière.

Il sera également abordé la conduite à tenir compte-tenu de la grève reconductible des avocats depuis le lundi 6 janvier 2019.

A la suite de cette réunion les participant.e.s sont invité.e.s à rejoindre le Puy Couriot pour la mobilisation à 18h00 sous la forme d'une retraite au flambeau.

Plus que jamais en cette période de lutte nous avons besoin de connaître nos droits fondamentaux pour garantir nos libertés individuelles et collectives.

Vous trouverez au dos de ce communiqué les premiers éléments d'informations nécessaires pour faire valoir vos droits.

St Etienne, le 13 janvier 2020